

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 11 JUILLET 2017

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Michel MOREL ; Gilles BREDAS ; Henri RIVIERE ; Gilles PONCHON ; Martine LODI ; Gilles BOURDIER.

Conseillers municipaux excusés et absents:

Marie-Agnès TOURNON (qui a donné procuration à Michel MOREL) ; Myriam TRIPIER (qui a donné procuration à Martine LODI) ; Elisabeth VANOLI (qui a donné procuration à Gilles PONCHON) ; Dominique GUTTIN ; Marion COQUILLE ; Caroline MARTIN.

Secrétaire de séance : Martine LODI

Observations sur le compte-rendu des deux dernières réunions du conseil municipal : néant.

Monsieur Gilles BREDAS suggère en début de séance de se donner un horaire de fin de réunion de conseil municipal, et à l'unanimité il a été aussi décidé de faire des comptes rendus plus succincts.

I.URBANISME ET PATRIMOINE :

Monsieur le Maire évoque les différentes demandes d'urbanisme reçues en Mairie:

Déclarations d'Intention d'Aliéner:

*Parcelle AB 516 Chemin des Tournelles, 800 m² de SOGIM à M. et Mme DAHY Kadhafi, prix de vente : 45 000.00 euros.

*Parcelle D 163 Mas des Platières, 1550 m² de M. VITTOZ Pierre à M. ESTORGES Paul, prix de vente : 43 000.00 euros.

*Parcelle AD 250 (ex AD 243) Mas de Perrière, 15836 m² de la Communauté de Communes à SCI du Marais, prix de vente : 40 190.00 euros.

*Parcelle AC 287 - 40 Chemin de la Bouillane, 1523 m² de M. GONNETON Davy et Mme BLANC Emeline à M. MEIRE Laurent et Mme DE PICCOLI Elisabeth, prix de vente : 154 000.00 euros.

*Parcelle AD 40 - 234 Rue du Vallon de Lamartine, 1274 m² de l'Association de l'œuvre de la Providence de l'Isère à la SCI CAPYTEN, prix de vente : 90 000.00 euros.

Pour ces cinq demandes, la commune de Virieu, ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

Déclarations Préalables :

*Association Esperluette 112 Rue Carno pour changement des huisseries, vitrage de la devanture, traitement des soubassements, habillage extérieur, remplacement de deux vitrines et de la porte d'entrée pour accès PMR. Avis favorable est donné pour ce dossier.

*ANDREA ENERGY pour pose de panneaux solaires photovoltaïques concernant M. FRIBOURG Bernard, 149 Rue du Haut-Virieu. Ce dossier a été transmis à l'Architecte des Bâtiments de France puisque cette parcelle se trouve dans le Périmètre du Château.

Autorisation de Travaux :

Association Esperluette 112 Rue Carnot pour l'accessibilité de l'établissement.

II.VOIRIE ET RESEAUX:

Henri RIVIERE énonce les travaux en cours ou à réaliser.

Une tournée aura lieu prochainement avec l'entreprise EIFFAGE. Les travaux seront terminés fin juillet, au plus tard le 4 Août. Il s'agit du chemin des Tournelles, d'une partie du chemin du Rat et du chemin des Cardelles.

Réseaux Eau potable Rue du Vallon Lamartine : suite à une rupture de la canalisation, les pompiers sont intervenus chez Mme Sarragallet Irène pour une inondation dans sa cave. Le changement de la tuyauterie par le Syndicat des Eaux a permis une remise en route du réseau très rapidement.

Un courrier a été reçu du SICTOM demandant un élagage Place du Trève afin de faciliter la collecte des ordures ménagères. Des précisions complémentaires seront demandées afin de repérer l'endroit exact de la végétation à tailler.

Il est rappelé qu'une autorisation accompagnée de plans est à demander en Mairie chaque fois qu'un particulier souhaite réaliser des travaux de voirie.

III.TRAVAUX-BATIMENTS:

OBJET : APPROBATION CONTRAT DE MISSION D'ELABORATION D'UN DOSSIER DE DECLARATION

PRELABLE DE TRAVAUX DU BATIMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE DE VIRIEU :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Ancienne Mairie, un contrat de mission d'élaboration d'un dossier de déclaration préalable de travaux de ce bâtiment a été reçu en Mairie. Ce contrat porte sur le projet de remplacement des menuiseries extérieures situées en rez de chaussée du bâtiment de l'ancienne Mairie, 150 Rue du Château. La surface concernée par les travaux est de l'ordre de 300m².

Le Maître d'œuvre est Monsieur Jean Luc EMAURE, Architecte DPLG de Chélieu, isère 290 Rue de la Mairie. Le montant des honoraires pour la réalisation de cette mission est fixée à 1620 € TTC, (Mille six cent vingt Euros TTC).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

-APPROUVE le contrat de mission d'élaboration d'un dossier de déclaration préalable de travaux du bâtiment de l'Ancienne Mairie de Virieu établi par Monsieur Jean Luc EMAURE, Architecte DPLG de Chélieu, isère 290 Rue de la Mairie

-AUTORISE Monsieur BREDA Gilles, Adjoint chargé des Travaux à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

-INDIQUE que les crédits sont prévus à l'article 2313 du Budget Primitif 2017.

=====

Le bâtiment de l'ancienne mairie sera classé en catégorie 5 à la commission de sécurité.

Gilles BREDA fait part des travaux achevés à la Salle du Peuple suite au sinistre.

Un contrôle périodique de la commission sécurité pour la Salle du Peuple est prévu en Août.

IV. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS:

***Commission Culture :**

Monsieur Le Maire informe les élus des prochains spectacles :

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE CESSION ET INSTAURATION DES TARIFS D'ENTREE POUR LE SPECTACLE « MOLIERE MONTFAUCON 1-1 » DU VENDREDI 18 AOUT 2017 (SOIREES D'ETE) :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale, et notamment pour les « Soirées d'Été 2017 » sous la halle, il a reçu de l'Association Extrapol, Compagnie de Théâtre, un contrat de cession des droits d'exploitation pour le spectacle « Molière Montfaucon

1-1 » qui sera donné en plein air le Vendredi 18 Août 2017, à 21 heures, sous la Halle de Virieu. Le coût de ce spectacle est de 1200.00 Euros.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle établi en double exemplaire, est à approuver et à signer, et qu'il convient d'instaurer les tarifs d'entrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le contrat pour le spectacle « Molière Montfaucon 1-1 » qui aura lieu le Vendredi 18 Août 2017, à 21 heures, lors des soirées d'été 2017, sous la Halle de Virieu,
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner un exemplaire à l'Association Extrapol, Compagnie de Théâtre, dont l'adresse est : Rue du Temple 99 CH – 2800 DELEMONT,
- FIXE les tarifs d'entrée à 10.00 € pour les adultes et 2.00 € pour les jeunes de 13 à 18 ans,
- INDIQUE que tous les frais relatifs à ce spectacle sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2017.

=====

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE CESSION ET INSTAURATION DES TARIFS D'ENTREE POUR LE SPECTACLE « LE GRAND BAL DES COUSINS » DU DIMANCHE 20 AOUT 2017 (SOIREES D'ETE) :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale, et notamment pour les « Soirées d'Été 2017 » sous la halle, il a reçu de l'Association BIG BAND 26, un contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle « Le Grand Bal des Cousins » qui sera donné en plein air le Dimanche 20 Août 2017, à 21 heures, sous la Halle de Virieu. Le coût de ce spectacle est de 1800.00 Euros.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle établi en double exemplaire, est à approuver et à signer, et qu'il convient d'instaurer les tarifs d'entrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le contrat pour le spectacle « Le Grand Bal des Cousins » qui aura lieu le Dimanche 20 Août 2017, à 21 heures, lors des soirées d'été 2017, sous la Halle de Virieu,
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner un exemplaire à l'Association BIG BAND 26, dont l'adresse est : C/Game 40 Rue Bouffier 26000 VALENCE,
- FIXE les tarifs d'entrée à 10.00 € pour les adultes et 2.00 € pour les jeunes de 13 à 18 ans,
- INDIQUE que tous les frais relatifs à ce spectacle sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2017.

=====

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE CESSION ET INSTAURATION DES TARIFS D'ENTREE POUR LE SPECTACLE « REQUIEM DE FAURE POUR 2 VOIX ET PIANO » DU SAMEDI 21 OCTOBRE 2017 A L'EGLISE DE VIRIEU, ISERE :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale, il a reçu de l'association E IL PIANO VA, un contrat de cession de droit de représentation pour le spectacle « Requiem de Fauré pour 2 voix et piano » qui sera donné à l'Eglise St Pierre et St Paul de Virieu le Samedi 21 Octobre 2017, à 20h30. Le coût de ce spectacle est de 1200.00 Euros.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce contrat de cession de droit de représentation du spectacle établi en double exemplaire, est à approuver et à signer, et qu'il convient d'instaurer les tarifs d'entrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le contrat pour le spectacle « Requiem de Fauré pour 2 voix et piano » qui aura lieu le Samedi 21 Octobre 2017, à 20h30, à l'Eglise St Pierre et St Paul de Virieu.
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner un exemplaire à l'association E IL PIANO VA, dont l'adresse est : Mairie de Marsanne 26740 MARSANNE,
- FIXE les tarifs d'entrée à 10.00 € pour les adultes et 2.00 € pour les jeunes de 13 à 18 ans,
- INDIQUE que tous les frais relatifs à ce spectacle sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2017.

=====

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE CESSION ET INSTAURATION DES TARIFS D'ENTREE POUR LE SPECTACLE « GROENLAND MANHATTAN » DU SAMEDI 20 JANVIER 2018 A LA SALLE DU PEUPLE DE VIRIEU, ISERE :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale, il a reçu de VOCAL 26, un contrat de cession pour le spectacle « Groenland Manhattan » qui sera donné à la Salle du Peuple de Virieu le Samedi 20 Janvier 2018, à 20h30. Le coût de ce spectacle est de 1800.00 Euros.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce contrat de cession du spectacle établi en double exemplaire, est à approuver et à signer, et qu'il convient d'instaurer les tarifs d'entrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le contrat pour le spectacle « Groenland Manhattan » qui aura lieu le Samedi 20 Janvier 2018, à 20h30, à la Salle du Peuple de Virieu.
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner un exemplaire à VOCAL 26, dont l'adresse est : 46 Avenue Sadi Carnot 26000 VALENCE,
- FIXE les tarifs d'entrée à 10.00 € pour les adultes et 2.00 € pour les jeunes de 13 à 18 ans,
- INDIQUE que tous les frais relatifs à ce spectacle sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2017.

=====

*CCAS : Mme SIBUE Assistante sociale a conseillé de clarifier le cadre des aides financières facultatives. Un règlement intérieur a été établi et validé lors de la dernière réunion du CCAS.

*SIVU : la réunion du conseil syndical a eu lieu le 10 juillet.

Monsieur Jean-Luc ANNEQUIN, Maire de Blandin est désormais le nouveau Président du SIVU. Programme inchangé concernant l'organisation des rythmes scolaires. Le sujet sera ré abordé en décembre pour la rentrée de 2018.

*Commission Vie associative :

La fête de fin d'année du judo s'est déroulée le samedi 24 juin.

L'assemblée générale du CSV a eu lieu le 1^{er} juillet. Le club est sollicité pour participer au spectacle du 18 Août, sous la halle.

Emeline BREDA a obtenu le trophée de la sportive de l'année du Dauphiné Libéré.

Le forum des associations aura lieu le samedi 9 septembre 2017 de 14h à 18h à la Salle du Peuple.

*Commission Communication :

Le bulletin « actualités municipales » est paru début juillet. La prochaine réunion pour le site internet est prévue le lundi 17 juillet à 17h30.

V. QUESTIONS DIVERSES :

*Les Jeunes Agriculteurs du canton de Virieu/Le Grand Lemps : une subvention exceptionnelle est accordée d'un montant de 150 euros :

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX JEUNES AGRICULTEURS DU CANTON DE VIRIEU/LE GRAND LEMPS POUR LA FINALE DEPARTEMENTALE DE LABOUR DU 19 AOÛT 2017 A COLOMBE :

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier des Jeunes Agriculteurs du canton de Virieu/Le Grand Lemps indiquant qu'ils organiseront le 19 Août 2017 à Colombe, en étroite collaboration avec l'Association Terre de Sens, la finale départementale de labour.

Monsieur le Maire précise qu'un tel évènement demande un important investissement aussi bien humain que financier. Les jeunes agriculteurs du Canton de Virieu/Le Grand Lemps sollicitent l'attribution d'une subvention pour contribuer à la réussite de cette opération afin de valoriser l'important secteur d'activité qu'est l'agriculture iséroise.

Le Conseil Municipal, après études et délibération, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

-DECIDE d'attribuer aux Jeunes Agriculteurs du Canton de Virieu/Le Grand Lemps une subvention exceptionnelle de 150.00 € (cent cinquante Euros) pour les dédommager des frais occasionnés lors de la finale départementale de labour du 19 Août 2017 à Colombe.

-INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574, chapitre 65 du Budget Primitif 2017.

=====

*Décision Modificative : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu un courriel de Monsieur le Percepteur lui indiquant d'intégrer des travaux concernant le PLU suite à leur réalisation. En effet, le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Virieu a été approuvé le 18 Mars 2014. Il est nécessaire d'émettre un mandat au compte 202 chapitre 041 (opération d'ordre) ainsi qu'un titre au compte 232 chapitre 041 (opération d'ordre) d'un montant de 6503.25 euros chacun.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

-AUTORISE le Maire à passer une décision modificative (DM n°1) sur le budget de la Commune :

<u>Dépenses :</u>		:	<u>Recettes :</u>	
Article (chapitre) :	Montant	:	Article (chapitre) :	Montant
202 (041)	6 503.25 €	:	232 (041)	6 503.25 €
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme			Immobilisations incorporelles	

=====

*Tirage au sort des jurés d'assises : conformément à la circulaire de la préfecture de Grenoble, le conseil municipal doit désigner, comme chaque année des jurés d'assise par tirage au sort sur la liste électorale pour 2018. Virieu est associée à 5 autres communes : Billieu, Burcin, Charavines, Oyeu et le Pin. La commune de Charavines sera chargée de transmettre la liste totale des jurés à la Cour d'Appel de Grenoble.

Petit rappel : ne pas avoir 70 ans ou plus en 2018 et avoir 23 ans au minimum

Ont été tirées au sort les 3 personnes suivantes :

-N° électeur : 205 CUZIN André

-N° électeur : 464 MARTINEZ SAIZ Victoria

-N° électeur : 513 OCHMANN Vve KORALEWSKI Patricia

*Point sur le Bureau de Poste : une enquête auprès des habitants qui fréquentent le bureau de Poste a été réalisée sur plusieurs jours par le Groupe Citoyen Virieu Vallée de la Bourbre.

Une synthèse des données sera faite afin de constater un réel besoin des habitants.

Un courrier sera envoyé à l'attention du Directeur de secteur postal spécifiant que le Conseil Municipal refuse une diminution des horaires et la mise en place sur la commune d'une Agence Postale Communale ou d'un relais commerçant.

*La Cure : un nettoyage des abords a été effectué par des bénévoles.

*Maison médicale : l'ensemble des professions libérales, les maires de la CCVDD et M. Gérard Vitte Vice-président de la CCVDD se sont rencontrés ce 11 juillet concernant le devenir de cet établissement.

Quatre possibilités :

- Rachat par les professions libérales
- Gérée au niveau des VDD
- Gérée au niveau de la commune
- Vente à un tiers

Après discussions, la CCVDD laisserait éventuellement la maison médicale à la Commune de Virieu. Monsieur le Maire propose l'acquisition pour l'euro symbolique. La décision interviendra en septembre 2017 lors d'un conseil communautaire.

Les professions libérales souhaitent une réorganisation des locaux. Une étude sera réalisée en collaboration avec les Vals du Dauphiné par un architecte pour chiffrer les besoins de chacun.

Une discussion est intervenue au sujet de l'acquisition. Certains élus soumettent l'idée que cette maison médicale soit gérée par une convention avec les communes environnantes.

*Ancienne Trésorerie : projet d'installation des associations A.D.M.R et S.S.I.A.D. A suivre.

*Halle des Sports : Monsieur le Maire demande à la CCVDD le coût de fonctionnement de ce bâtiment ces cinq dernières années et une évaluation des éventuels travaux à venir. Une décision sera prise au cours du 2^{ème} semestre 2017 par CCVDD pour le devenir de cette halle des sports.

*Machine à affranchir : une nouvelle flamme postale a été créée : « La Galoche a son Musée à Virieu ».

Une proposition sera étudiée pour les « 20 ans du Slalom Automobile ».

*Réunion avec les collégiens: souhaitent la réhabilitation du terrain de volley transformable éventuellement en terrain de tennis ballon, badminton... Le matériel a été commandé.

*Aire de jeu : l'installation de la cabane avec toboggan est terminée. Il reste la pose de la moquette de protection au sol.

*Ciné plein air : mardi 18 Juillet 2017 à 21h30 « La Vache ».

*Club Sportif de Virieu : le Président souhaite un arrosage du terrain de foot. A ce jour, l'état de la pelouse n'en nécessite pas. Par contre, il faudrait envisager d'arracher la mauvaise herbe.

*Départ à la retraite : Jocelyne JONAS remercie les élus et les employés communaux pour l'organisation de la cérémonie du 7 juillet.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 5 Septembre 2017 à 19h30 au secrétariat.